



**CONSEIL LOCAL DU SPORT
DE HAUT NIVEAU MULHOUSE
(CLSHN)**

Site : www.officemulhousiendessports.com

Sommaire

- 1. L'Historique**
- 2. L'Organigramme**
- 3. Les Rôles et Missions**
- 4. Les Commissions**
- 5. Profil du sportif accompagné par le CLSHN**
- 6. Critères d'attribution de la Carte Avantages Sport**
- 7. Fonctionnement du CLSHN et contact**

1. L'HISTORIQUE

**Création début 2005, suite aux Etats Généraux
du Sport, pour aider les sportifs mulhousiens de HN**

Organisation :

■ **7 familles :**

Entreprises, Médias, Médecins – Professeurs

Entraîneurs, Dirigeants, Institutions, Sportifs

■ **Membres élus lors de l'assemblée constituante**

■ **L'égide de l'OMS**

■ **Représente les clubs de haut niveau mulhousiens**

Objectifs :

Lister les sportifs de haut niveau et les soutenir dans leur double-projet sportif et social pour les accompagner sur le parcours d'excellence et les fidéliser à Mulhouse.

2. ORGANIGRAMME

Le CLSHN est une commission de l'Office Mulhousien des Sports (OMS) qui se compose des membres élus par les clubs affiliés à l'OMS, de membres désignés de l'OMS, de membres cooptés, d'un membre permanent du service des sports et de l'Adjoint au Sport de Mulhouse.

Le CLSHN s'appuie sur les instances qui sont :

- La ville de Mulhouse
- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Le CREPS et son antenne mulhousienne
- L'Education Nationale

D'autres acteurs pourront être sollicités suivant les besoins.

Le CLSHN, sous la responsabilité du président de l'OMS, est animé par un Bureau qui rassemble les responsables des commissions de réflexions et d'actions travaillant sur le Parcours d'Excellence Sportive (PES) des athlètes et des structures de haut niveau.

3. ROLE ET MISSIONS

L'objet de la mission du CLSHN est d'aider, conseiller et mettre en place avec les partenaires institutionnels, les moyens pour que les athlètes et les équipes ayant un double projet, puissent :

- accéder au plus haut niveau de leur discipline dans le respect de leur intégrité physique et psychologique
- continuer à pratiquer leur sport à Mulhouse
- suivre une formation et une insertion professionnelle.

Pour réaliser cette mission, le CLSHN va s'appuyer sur son club, son référent, sa famille en concertation avec les structures institutionnelles.

a. Les objectifs :

- Le recensement des sportifs
- Le recensement des besoins, l'accompagnement et les objectifs des sportifs
- Le recensement et l'accompagnement des équipes
- L'accompagnement du sport professionnel et sport « spectacle »
- L'accompagnement et la gestion d'événements spécifiques

Les principaux axes de travail concernant :

- Reconnaissance et fidélisation des sportifs
- Mutualisation des moyens
- Encadrement scolaire et universitaire (CREPS, Ville, Education Nationale)
- Coordination du suivi médical et physique
- Conseils pour la formation professionnelle
- Développement d'un réseau des entreprises
- Aide à la reconversion
- Mise en place d'une cellule « Entraîneurs »
- Réflexion sur le Sport professionnel et spectacle dans le paysage mulhousien
- Organisation de conférences destinées au monde sportif
- Partenariat d'événements spécifiques

Les moyens

Pour réaliser ces actions, il est mis en place des commissions de travail qui ont pour mission:

- Le recensement et suivi des besoins des athlètes et des équipes
- L'enseignement, la formation
- L'accompagnement médical de l'athlète
- Le suivi de la cellule d'encadrement
- Le partenariat et le suivi professionnel
- La communication

b. Les possibilités de soutien aux sportifs et aux équipes :

Concernant les sportifs (sports individuels et d'équipes):

Ils bénéficieront des actions du conseil local précédemment présentées, et seront susceptibles d'obtenir la carte AS et ses avantages.

Concernant les équipes :

Le suivi des équipes se fait par la Ville (Conventions), en collaboration avec le CLSHN. Les équipes pourront bénéficier exceptionnellement de certains avantages de la carte AS.

c. Les modalités d'accès au recensement

Pour prétendre à l'accès du dispositif du CLSHN, il est indispensable que le sportif renseigne le dossier mis en ligne sur le site de l'OMS onglet CLSHN (www.officemulhousiendessports.com). Seul les dossiers dûment complétés seront instruits en commission, suivant les critères définis dans le 6^{ième} paragraphe.

4. Les commissions

- **Suivi des athlètes et équipes**
 - Recensement des athlètes et des équipes concernés par le PES
 - Instruction et suivi des dossiers
 - Gestion des cartes AS (individuels)
 - Relation avec les référents et leur rôle
 - Identification des PES
- **Enseignement et formation**
 - Suivi scolaire et universitaire avec l'antenne du CREPS et la ville
 - Reconversion (formation)
 - Soutien scolaire
 - Relations avec les responsables d'établissement
- **Médicale**
 - Accompagnement de la santé des sportifs
 - Projet de mise en place d'un centre médico-sportif
- **Encadrement sportif**
 - Recensement des entraîneurs
 - Identification des besoins
 - Proposition d'accompagnement personnalisé
 - Mise en place de réunions entre les entraîneurs

- **Communication**
 - Site internet
 - Suivi des besoins des athlètes
 - Communication vers les médias

- **Partenariat – Suivi professionnel**
 - Etude des questionnaires (besoins des sportifs).
 - Mise en relation avec les partenaires (possibilités de stage et aide à la reconversion)
 - Projet de création d'un fond de dotation.

- **Evénements**
 - Noël des Champions
 - Remise officielle de la carte AS
 - Conférences, tables rondes, salons d'informations

5. Profil du sportif accompagné par le CLSHN

Il est référencé sur la liste du ministère en charge des sports ; toutefois le CLSHN se donne la possibilité d'accompagner les sportifs en devenant évoluant au niveau national.

Pour ces derniers, il faut coordonner l'ensemble des acteurs concernés soit :

- Le sportif
- L'encadrement
- L'environnement familial
- L'environnement fédéral
- L'environnement institutionnel (collectivités territoriales, CREPS, DRJSCS)
- L'environnement scolaire et universitaire

6. Critères de la carte Avantages Sports AS

| NIVEAUX | CRITERES |
|-----------------|---|
| CARTE OR | <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionné olympique * Qualifié championnats d'Europe et du Monde (séniors) * Liste ministérielle: Elite + Reconversion |
| CARTE ARGENT | <ul style="list-style-type: none"> • Internationaux * Liste ministérielle: Seniors + Jeunes |
| CARTE BRONZE | <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes à potentiel / en devenir <p>Membre structure PES / centre de formation club professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> * Liste ministérielle Espoirs + Partenaires d'Entraînement |
| CARTE CUIVRE | <ul style="list-style-type: none"> * Athlète évoluant au niveau national |

7. Fonctionnement du CONSEIL LOCAL DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le CLSHN se réunit tous les 1^{ers} mardi du mois et ses commissions selon les besoins.

Contacts :

Office Mulhousien des Sports

Téléphone : 03.89.43.95.30

E mail : oms@mulhouse-alsace.fr

Site : www.officemulhousiendessports.com